

du système représentatif pouvait être rendu harmonieux et efficace. Lord Durham fut en réalité le véritable inventeur de l'autonomie coloniale.⁵

L'extrême acuité de vision de lord Durham fut de nouveau démontrée par sa recommandation d'une confédération finale de toutes les colonies de l'Amérique Britannique du Nord, bien que le plan qu'il ait proposé pour cette union contint un défaut. La vision qu'il avait de l'avenir devait se réaliser, mais non pas sur la base qu'il avait proposée, et qui était celle d'une union législative avec les législatures provinciales abolies et un seul gouvernement pour tout le pays. Il était encore loin de prévoir l'union fédérale qui existe aujourd'hui, union qui tout en faisant la part la plus large possible au gouvernement central laisse la direction des affaires purement locales aux soins des provinces. La réalisation de ce résultat fut, ainsi que nous le verrons plus loin, due en grande partie au génie de George-Étienne Cartier, qui devait faire triompher l'idée de l'union fédérale sur celle de l'union législative que prônaient quelques-uns de ses collègues les plus éminents.

L'union législative des deux provinces du Haut et du Bas-Canada, recommandée par lord Durham, fut inaugurée par proclamation le 10 février 1841. Avant de mettre ce projet à exécution, les autorités impériales avaient jugé bon d'obtenir la sanction formelle des corps législatifs qui étaient supposés représenter les deux provinces. En ce qui concernait le Bas-Canada, cette sanction n'était ni plus ni moins qu'une moquerie, car par suite de la suspension de la constitution, la province était pour ainsi dire à cette période privée d'institutions représentatives. La sanction du Conseil Spécial qui avait été formé à la suite de la suspension de la constitution fut aisément obtenue, car les membres de ce conseil étaient des créatures de la Couronne, et la plupart d'entre eux appartenaient au parti soi-disant britannique. Mais le Conseil Spécial ne pouvait en aucun sens être considéré comme un corps représentatif. Les résolutions relatives à l'union y furent adoptées par une majorité de douze à trois, deux des dissidents étant des Canadiens de langue anglaise et un seul Canadien-Français: John Neilson, James Cuthbert et Joseph Quesnel. Le gouverneur-général, Poulett Thompson, qui devint dans la suite lord Sydenham, n'était guère porté à donner grande attention aux vues de ces dissidents, bien

⁵ Le rapport de lord Durham jeta les bases du succès et de la prospérité politique non seulement du Canada, mais de toutes les autres colonies importantes... Le succès de cette politique se trouve dans les larges principes qui furent établis, et auxquels, de même qu'au Canada, d'autres systèmes coloniaux doivent aujourd'hui leur force et leur sécurité.—Justin McCarthy: "History of Our Times," p. 62.